



# Accueil de loisirs périscolaire de Lanouaille

## Le Projet pédagogique

Année scolaire 2017-2018

---

La personne qui dirige l'accueil (la directrice) concrétise le projet éducatif au travers d'un document que l'on nomme communément "projet pédagogique".

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

### **I / Fonctionnement de l'accueil périscolaire**

#### On distingue 2 accueils de loisirs périscolaires

- L'accueil de loisirs principal : à l'école élémentaire
- L'accueil de loisirs secondaire : à l'école maternelle

#### Le public concerné

L'accueil de loisirs périscolaire accueille des enfants de 3 à 12 ans.

Les enfants de moins de 6 ans font partie de l'accueil de loisirs « maternelle ».

Les enfants de 6 à 12 ans font partie de l'accueil de loisirs « élémentaire ».

Il est ouvert prioritairement aux élèves qui fréquentent l'école maternelle et élémentaire de Lanouaille.

Les enfants ne fréquentant pas l'école de Lanouaille peuvent être accueillis sous réserve des places disponibles.

#### Les locaux

Les enfants sont accueillis dans les salles de l'école maternelle et élémentaire.

La garderie périscolaire se déroule dans une salle dédiée.

#### Les différents temps d'accueil

- La garderie périscolaire :  
Public : ouvert uniquement aux élèves de l'école de Lanouaille
  - Le matin avant la classe à partir de 7h30
  - Le soir après la classe de 16h30 à 18h30Ce temps d'accueil est payant. Le Conseil municipal vote les tarifs chaque année.
- Les temps d'activités périscolaires (TAP) :  
Public : ouvert uniquement aux élèves de l'école de Lanouaille
  - de 15h45 à 16h30Ce temps d'accueil est gratuit. La Commune prend en charge l'intégralité des dépenses de fonctionnement.
- L'accueil du mercredi après-midi :  
Public : ouvert à tous
  - de 13h30 à 18h30Ce temps d'accueil est payant. Le Conseil municipal vote les tarifs chaque année.

### La répartition des enfants dans les activités périscolaires (TAP)

- Les activités sont dispensées aux enfants répartis par classe afin de garantir une homogénéité de niveau d'apprentissage.
- Les activités proposées sont variées et adaptées à l'âge de l'enfant.

### Les modalités de participation des enfants

- Pour participer à l'accueil de loisirs, le dossier d'inscription de l'enfant doit être remis à la Directrice avant le début de l'année scolaire.
- Planning des TAP et des mercredis après-midi :  
Le planning doit être remis à la Directrice avant le début de la période concernée. Il est rempli en fonction des envies et des goûts de l'enfant.  
Si l'enfant ne souhaite pas participer à l'activité proposée, le parent le récupère à la sortie de l'école.  
L'enfant inscrit doit participer activement à l'activité.

### Les activités : TAP et mercredi après-midi

Objectif de l'accueil : Favoriser l'éveil, la créativité, l'apprentissage par la pratique d'activités culturelles, artistiques et sportives diverses.

En tant que structure éducative, l'accueil de loisirs doit permettre à l'enfant d'éveiller sa curiosité, en lui donnant accès à des activités d'apprentissage dans lesquelles il pourra être valorisé et prendre conscience de ses possibilités.

### Les règles de vie

Les règles de vie au sein de l'accueil de loisirs sont formulées dans le règlement intérieur.

Ces règles sont rappelées à l'enfant en début d'année scolaire.

En cas de non respect de ces règles, l'enfant est prévenu que ses parents seront mis au courant afin de trouver ensemble une solution.

Après plusieurs avertissements, l'enfant pourra être exclu de l'accueil de loisirs.

### La sécurité

Les entrées et sorties sont systématiquement contrôlées.

Une feuille d'émargement des parents est mise en place à la garderie périscolaire et le mercredi après-midi.

Pour les TAP, la sortie de 15h45 et de 16h30 est visée par la Directrice en fonction du planning remis par les responsables des enfants.

La liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant est communiquée dans le dossier d'inscription.

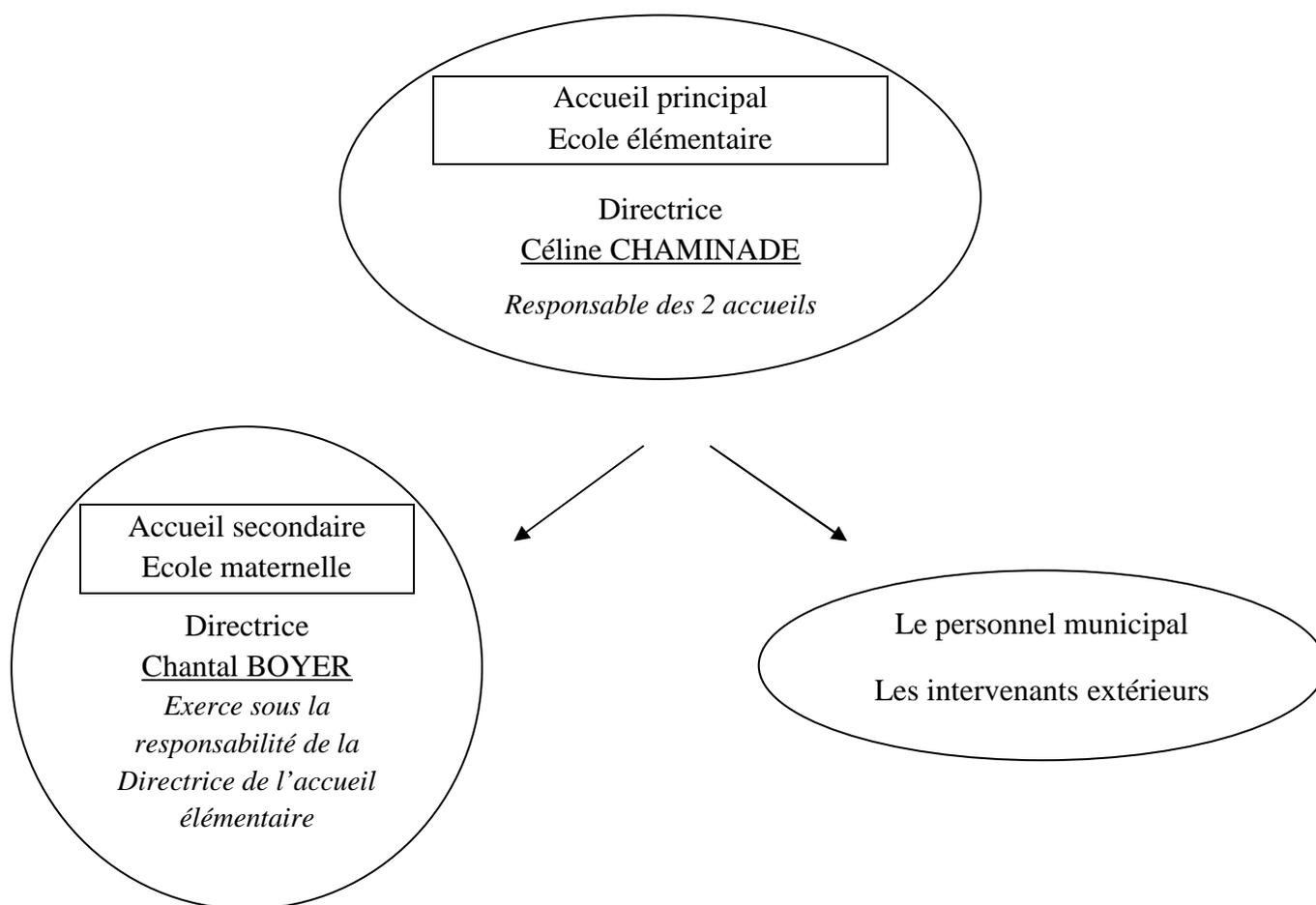
## II / Administration de l'accueil périscolaire

Les accueils périscolaires sont administrés par la Directrice de l'accueil principal de l'école élémentaire qui en assume seule la responsabilité.

Les missions de la Directrice :

- Gestion administrative des accueils de loisirs : dossiers d'inscription, gestion du planning des activités, facturation
- Gestion du personnel d'animation : encadrement et planning d'intervention
- Responsable du déroulement des activités
- Interlocuteur référent des parents :

La Directrice de l'accueil est à la disposition des parents à la Mairie de Lanouaille, afin de répondre aux interrogations et aux difficultés éventuelles.



### **III / Les activités proposées**

- **Les temps d'activité périscolaire TAP** (15h45-16h30)
  - Pour les enfants de l'accueil de loisirs de l'école maternelle
    - Ateliers créatifs sur les saisons et sur les fêtes traditionnelles : Halloween, Noël, Carnaval, Pâques, Fête des mères et des pères...
    - Atelier jardinage
    - Exceptionnellement dans l'année : sortie à la Médiathèque, Gymnastique douce.
  - Pour les enfants de l'accueil de loisirs de l'école primaire (CP / CE / CM)
    - Atelier créatif
    - Gymnastique
    - Sports collectifs
    - Exercice de relaxation
    - Infographie
    - Percussions
- **Le mercredi après-midi**

Accueil de loisirs (dans l'école) :

- Des ateliers créatifs sont proposés aux enfants, alternés avec des temps de récréation.

- **La garderie périscolaire** (7h30-8h45 et 16h30-18h30)

Lors des temps de garderie périscolaire, les enfants peuvent dessiner, jouer à un jeu de société, jouer dans la cour de récréation.

Les enfants qui souhaitent faire leurs devoirs le font en toute autonomie, l'animatrice n'a pas la compétence pour dispenser l'aide aux devoirs.

Le temps de présence en garderie étant aléatoire d'un enfant à l'autre, aucune activité de groupe ne peut être mise en place.

### **III / Le personnel d'animation** / année 2017-2018

Rappel des taux d'encadrement :

- Pour les enfants de moins de 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants
- Pour les enfants de 6 ans à 11 ans : 1 animateur pour 18 enfants

#### INTERVENANTS EN ACCUEIL DE LOISIRS ECOLE MATERNELLE

PUBLIC : ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

- **BOYER Chantal** :  
Assure les fonctions de direction sous la responsabilité de Céline Chaminade  
Titulaire du BAFA  
Agent communal : Fonctionnaire territoriale au grade d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe  
Missions d'animation :
  - accueil périscolaire matin 7h30 / 8h45
  - accueil périscolaire soir 16h30 / 18h30
  - TAP 15h45 / 16h30 : atelier créatif
  - accueil du mercredi après-midi 13h30/18h30
- **CELERIER Monique**  
Agent communal : Fonctionnaire titulaire au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe assurant les fonctions d'ATSEM  
Missions d'animation :
  - TAP 15h45 / 16h30 : atelier créatif

- SANCIER Alexandre  
Stagiaire BAFA  
Agent communal non titulaire  
Missions d'animation :
  - TAP 15h45 / 16h30 sous la responsabilité de Monique CELERIER ou Chantal BOYER
  - accueil du mercredi après-midi 13h30/18h30
- BOUDY Paulette  
Agent communal : Fonctionnaire titulaire au grade d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe  
Missions d'animation :
  - accueil périscolaire matin 7h30 / 8h45 sous la responsabilité de Mme Boyer Chantal
  - accueil périscolaire soir 16h30 / 18h30 sous la responsabilité de Mme Boyer Chantal
  - TAP 15h45 / 16h30 en remplacement

### INTERVENANTS EN ACCUEIL DE LOISIRS ECOLE ELEMENTAIRE

PUBLIC : ENFANTS DE 6 A 11 ANS

- CHAMINADE Céline  
Assure les fonctions de direction  
Agent communal : Secrétaire générale des services municipaux au grade d'Attaché territorial  
Missions d'animation :
  - TAP 15h45 / 16h30 : animation sportive + accompagnement des nouveaux intervenants
- BOYER Chantal  
Titulaire du BAFA  
Agent communal : Fonctionnaire titulaire au grade d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe  
Missions d'animation :
  - accueil périscolaire matin 7h30 / 8h45
  - accueil périscolaire soir 16h30 / 18h30
  - TAP 15h45 / 16h30 : atelier créatif
  - accueil du mercredi après-midi 13h30/18h30
- SANCIER Alexandre  
Stagiaire BAFA  
Agent communal non titulaire  
Missions d'animation :
  - TAP 15h45 / 16h30 sous la responsabilité de Céline CHAMINADE
  - accueil du mercredi après-midi 13h30/18h30
- DERUELLE Alain  
Professeur de musique  
Missions d'animation :
  - TAP 15h45 / 16h30 : atelier percussions
- JAPIOT André  
Sophrologue  
Missions d'animation :
  - TAP 15h45 / 16h30 : exercices de relaxation
- CHAMPAGNE Sandrine  
Infographiste de formation  
Missions d'animation :
  - TAP 15h45 / 16h30 : infographie
- BOUDY Paulette  
Agent communal : Fonctionnaire titulaire au grade d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe  
Missions d'animation :
  - accueil périscolaire matin 7h30 / 8h45
  - accueil périscolaire soir 16h30 / 18h30
  - TAP 15h45 / 16h30 : jeux de société le vendredi

- FAURIE Rosyne  
Animateur de loisir sportif option activités gymniques d'entretien et d'expression
- TAP 15h45 / 16h30 : développement des capacités motrices

## **VI / Modification du projet pédagogique**

Le projet pédagogique sera modifié avant le début de chaque année scolaire en fonction de l'évolution du fonctionnement de l'accueil de loisirs, du planning des activités et du personnel d'animation.

Toute modification sera portée à la connaissance des responsables de l'enfant.

## **VII / L'évaluation du projet pédagogique**

Les indicateurs suivants permettront de connaître la satisfaction des utilisateurs :

- Le taux de fréquentation des activités (TAP et mercredi après-midi)
- Les échanges entre la Directrice et les parents d'élèves sur leur satisfaction, leurs attentes, leurs difficultés
- L'intérêt, le comportement des enfants pendant les activités.